

Québec, le 14 février 2008

Monsieur Michel Rochefort  
Communauté métropolitaine de Montréal  
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400  
Montréal (Québec) H3A 3L6

**Objet :   Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie  
          (secteur nord)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28, 29, 30 et 31 janvier derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE a reçu de la part des citoyens les questions suivantes qu'elle vous soumet :

Dans l'éventualité où dans plusieurs années il faudrait décontaminer le lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, tel qu'il est présentement et incluant les anciennes cellules fermées, des coûts d'excavation, de disposition et de traitement, s'il en est, devront être assumés pour assurer cette décontamination.

- Advenant l'absence de provision de la part du propriétaire des lieux, est-ce que c'est la Communauté Métropolitaine de Montréal qui devrait assumer les coûts de cette décontamination ?
- La Communauté Métropolitaine de Montréal s'assure-t-elle de provisionner des sommes d'argent pour parer à cette éventualité ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 22 février prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 3 mars 2008.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission